

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je pourrais faire une ou deux observations sur la question, mais je tiens à informer le chef de l'opposition que le premier ministre devrait être à la Chambre vers 2 heures et demie et qu'il vaudrait peut-être mieux poursuivre avec lui le dialogue engagé vendredi.

Quant au ministre des Finances, s'il est absent, c'est qu'il assiste à Vancouver à une réunion du conseil d'administration de la Banque interaméricaine de développement dont il vient d'être élu président.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, j'aimerais attendre pour poser des questions que le premier ministre soit arrivé.

* * *

LES POSTES**LE PROJET DE SUPPRESSION DE POSTES DE FACTEURS À VANCOUVER**

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes et concerne l'étude qui a été faite en mars dernier et qui a pour titre: «Objectifs main-d'œuvre—1981-1982, direction de la vente au détail et de la livraison—Vancouver». Cette étude qui propose la suppression de 421 postes de facteurs, dans la région de Vancouver, a-t-elle été faite en consultation avec les postiers ou le syndicat des postiers et le ministre des Postes peut-il nous dire pourquoi il a rejeté les recommandations contenues dans cette étude?

[Français]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je crois que la question est très claire. La réponse le sera également. Je dois dire que dans ce document il n'y avait absolument rien de secret. Il s'agissait d'un document qui devait être discuté par les administrateurs de Postes Canada, et le syndicat des facteurs était déjà au courant de ce document pour en discuter avec eux. Je tiens à réaffirmer à la Chambre qu'aucun changement majeur ne sera fait et qu'il n'y aura aucune mise à pied aux Postes à moins que la discussion ait eu lieu au préalable avec les syndicats et que les deux soient d'accord sur cette question.

[Traduction]

J'aimerais répéter ce que j'ai dit à la Chambre le 4 avril, si je me souviens bien. Si nous envisageons d'apporter certains changements ou de donner de l'expansion aux services de livraison, nous devons réévaluer la situation générale et consulter les syndicats, si nous voulons obtenir leur entière collaboration. Cela demeure vrai aujourd'hui.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, je m'attendais à une réponse de ce genre, juste avant des élections, mais elle ne nous dit toujours pas si ces 421 postiers ne seront pas mis à pied. La question n'est pas s'il y a eu ou non consultation; il s'agit de

[M. Clark.]

savoir si le ministre des Postes est prêt à permettre aux travailleurs des Postes—et je pense particulièrement aux facteurs—de participer à ces études. Ce n'est pas une question de consultation. La question est de savoir si les problèmes de relations de travail dans les postes vont enfin être réglés et la seule façon est de permettre aux facteurs de participer.

Le ministre des Postes peut-il promettre à la chambre qu'à l'avenir ces études—et celle-ci n'est pas la première à parler de licenciement de facteurs—ne se feront pas seulement à partir de consultations, mais que les facteurs participeront directement aux décisions touchant leur avenir et leur emploi, qui sont le sujet de ces études?

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, je crois que les facteurs eux-mêmes ont reconnu qu'ils étaient au courant de cette étude. Je puis vous assurer qu'ils participent à toutes les discussions qui ont lieu dans les Postes. Nous avons ce que nous appelons un groupe de liaison qui se réunit à peu près tous les mois pour examiner avec les syndicats les changements envisagés dans les méthodes d'administration des Postes et pour étudier les moyens qui permettraient d'assurer un meilleur service aux Canadiens.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les services dont bénéficieront les Canadiens à l'avenir il y a quelques tournées d'assurées dans les nouvelles agglomérations créées dans tout le Canada.

● (1417)

Je crois que peu d'entre nous ont constaté, notamment dans les secteurs urbains, une extension du service de livraison du courrier aux nouveaux quartiers. Le ministre des Postes est-il prêt à promettre à la Chambre que le courrier sera distribué à domicile dans ces quartiers...

Des voix: Au fait!

M. Leggatt: ... pour éviter qu'on en vienne à devoir payer des gens \$1 l'heure pour fournir ce service. Voilà quel risque nous courons. Ce que je demande au ministre des Postes, c'est qu'il promette aujourd'hui à la Chambre—c'est le bon temps de promettre, car nous aurons bientôt des élections—que le service s'améliorera dans les banlieues et que d'ici trois mois le courrier y sera distribué par facteurs.

M. Lamontagne: Je serais des plus heureux de pouvoir dire au député que nous allons améliorer le service à domicile et que nous l'étendrons bientôt à tout le pays, mais, depuis que je siège à la Chambre, j'ai eu l'occasion d'entendre les députés de l'opposition se plaindre du nombre trop élevé de fonctionnaires. On s'est même dit prêt à réduire les effectifs de 50,000. Je crois que c'est le chef de l'opposition qui a dit cela.

Par ailleurs, notre budget accuse un déficit. Nous nous efforçons de faire le plus possible avec les moyens dont nous disposons. Je puis quand même dire au député que tous les itinéraires du pays sont en voie d'être révisés, et que, si le budget nous le permet, nous étendrons ce service.